



# Assurer la surveillance des projets d'aménagement de zones humides et de lutte contre l'érosion ALUS

Comment surveiller les projets d'aménagement de zones humides et de lutte contre l'érosion au sein de la division de l'Est d'ALUS

UN GUIDE D'ALUS



# Quand, pourquoi et comment assurer la surveillance de vos projets ALUS

**Félicitations pour votre mise en place d'un projet d'aménagement de zones humides ou de lutte contre l'érosion ALUS sur votre terre! Ce projet procurera de nombreux bienfaits pour l'environnement, votre famille et votre collectivité, dont un air plus sain, de l'eau plus propre, une bonne rétention des sols et davantage d'habitats pour la faune et les pollinisateurs.**

En qualité de participant ALUS, vous êtes responsable de maintenir le bon fonctionnement de vos projets ALUS, en veillant à ce qu'ils continuent à produire des services écosystémiques bénéfiques pour la terre, la collectivité et la planète. En guise de reconnaissance envers le temps et les efforts que vous devez consacrer à la gestion de vos projets, ALUS vous offrira un montant annuel par acre.

Il est recommandé que vous mettiez en œuvre les pratiques de surveillance décrites dans le guide d'ALUS. L'inspection régulière de vos projets ALUS aidera à relever les aspects préoccupants et à amorcer les activités de gestion et d'entretien appropriées. C'est en effet la détection précoce des problèmes qui est la clé de l'efficacité des projets pour les années à venir : les interventions en temps opportun contribueront à empêcher les petits problèmes de s'aggraver et d'exiger ultérieurement d'importants travaux d'entretien.

Sans compter que la surveillance régulière vous permettra d'être témoin de l'accroissement de la biodiversité sur votre ferme, alors que vous repèrerez de nouvelles preuves de la présence d'espèces indigènes de plantes, d'oiseaux, de mammifères et d'insectes sur tout le territoire de votre projet ALUS. Plusieurs participants éprouvent une intense satisfaction de pouvoir constater l'augmentation de la faune sur leur propriété après la mise en place d'un projet ALUS.

Si vous relevez un problème avec vos projets ALUS ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre coordonnateur de programme ALUS.

## Au sujet de ce guide

Le présent livret fait partie de la série de guides d'ALUS et présente les types de projets ALUS auxquels peuvent participer les agriculteurs et grands éleveurs.

Le programme ALUS offre des conseils de planification et propose une expertise technique au profit de la conception et de la mise en œuvre de chaque projet grâce à ses comités consultatifs de partenariat (CCP) locaux. Les participants ALUS reçoivent un paiement annuel par acre au profit de la gestion et du maintien de leurs projets ALUS pour toute la durée de leur contrat. Les projets ALUS font aussi l'objet d'une surveillance, d'une vérification et d'un examen indépendants, ce qui permet de confirmer qu'ils offrent à leur collectivité des services écosystémiques.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre coordonnateur de programme ALUS. Consultez le site [ALUS.ca](http://ALUS.ca) pour obtenir nos coordonnées.

© ALUS 2021. Tous droits réservés.

## Les bases de la surveillance



Parcourez le périmètre de votre projet afin de repérer tout signe de dommage. Accordez une attention toute particulière aux problèmes mentionnés ci-dessous, ainsi qu'à ce qui suit :

- la croissance des plantes indigènes (consultez la section sur les plantes désirables, page 4);
- les espèces de plantes invasives (consultez la section sur les plantes indésirables, page 5);
- les signes d'activité faunique (consultez la section sur la surveillance de la faune, page 6).

Si vous relevez certains aspects préoccupants, vous devriez désigner visuellement la zone avec des drapeaux ou des piquets, avant de communiquer avec votre coordonnateur de programme ALUS pour obtenir des conseils.

Votre coordonnateur est là pour vous aider. Il peut se présenter sur votre site pour inspecter la zone concernée, vous fournir des ressources utiles comme les guides *La réussite des projets d'aménagement de zones humides d'ALUS* ou *La réussite des projets de lutte contre l'érosion d'ALUS* et vous mettre en contact avec des entrepreneurs tiers qui peuvent vous aider dans toute tâche d'entretien majeure.

Il peut aussi communiquer avec vous par l'entremise d'un agent de liaison ALUS, qui est un agriculteur participant possédant des connaissances aussi bien sur les pratiques agricoles que sur les projets ALUS. Les agents de liaison avec les agriculteurs ALUS peuvent vous donner des conseils particuliers sur la gestion de projet, notamment sur le type d'équipement à utiliser pour certaines tâches d'entretien, ou sur le moment où réaliser ces tâches, selon vos types d'exploitation agricole et de projets ALUS.

## Projets d'aménagement de zones humides creusées et éphémères

Les zones humides éphémères sont en fait des dépressions du terrain temporairement recouvertes d'eau, en règle générale au printemps et à la fin de l'automne, ainsi que pendant les épisodes de fortes pluies. Elles s'assèchent généralement vers le milieu ou la fin de l'été. Les zones humides creusées sont des réservoirs excavés afin de mettre au jour une nappe d'eau souterraine ou d'accueillir l'eau de surface provenant

d'un bassin hydrographique avoisinant. Ces types de projets d'aménagement de zones humides ALUS devraient faire l'objet d'une inspection au moins trois fois par année, soit tous les printemps, étés et automnes. Arpentez les berges de votre zone humide et inspectez-les afin de relever tout signe de mouvement du sol. Cherchez des preuves d'accumulation de terre dans l'eau.

## Projets d'aménagement de zones humides de retenue

Les zones humides de retenue sont conçues de manière à compter des bermes et un ouvrage de vidange ou plus (chutes en roches, évacuateurs, dispositifs de régulation de l'eau). L'intégralité de tout projet d'aménagement de zones humides de retenue devrait faire l'objet d'une surveillance chaque saison. De plus, les bermes devraient être inspectées fréquemment pendant la fonte du printemps, ainsi qu'après tout épisode de pluie abondante. Les activités de surveil-

lance devraient comprendre l'inspection des structures de débordement ou d'évacuation. Marchez le long des berges et des bermes de vos zones humides et recherchez tout signe de mouvement du sol ou d'accumulation de terre dans l'eau. Soyez également attentif aux bermes pour y déceler les trous ou les craques, ou encore tout signe de fuite d'eau ou de perte de végétation.

## Projets de lutte contre l'érosion

ALUS appuie les projets de lutte contre l'érosion, notamment l'aménagement de voies d'eau gazonnées, de zones tampons végétales et de bassins de captage et de sédimentation, de même que l'installation de barrières d'exclusion et de systèmes d'abreuvement différents afin d'éloigner le bétail des zones riveraines et ruisseaux canadiens. Les bermes et les voies d'eau gazonnées sont souvent ensemencées de mélanges d'herbes de saison fraîche afin de ralentir le mouvement de l'eau et d'aider à stabiliser le sol. Tous ces types de projets de lutte contre l'érosion devraient faire l'objet d'un suivi annuel et après chaque épisode de pluie abondante.

Parcourez le périmètre de votre projet afin de repérer tout

signe de dommage, notamment :

- des craques, un mouvement du sol et l'effondrement de bermes;
- des sillons créés par l'eau se déplaçant sur le sol;
- des pertes de végétation;
- des dommages sur les tuyaux de drainage et les structures de débordement;
- de l'accumulation de terre dans les voies d'eau gazonnées;
- des espaces de sol exposé sur les bermes et dans les voies d'eau gazonnées.



Les projets d'aménagement de bassins de captage et de sédimentation exigent un peu plus de surveillance. Ces projets aident à diminuer la perte de terre en ralentissant le débit d'écoulement de l'eau et en permettant aux sédiments de se déposer. Ces sédiments peuvent s'accumuler au fil du temps, diminuant ainsi l'efficacité de votre projet.



Lorsque vous procédez à la surveillance de vos projets d'aménagement de bassins de captage et de sédimentation, soyez attentif à la présence d'accumulation de terre autour des déversoirs, ainsi qu'à la sédimentation dans les étangs de contrôle.



Cherchez la présence de sillons autour des structures de tout projet d'aménagement de bassins de captage et de sédimentation, ce qui indiquerait qu'une barrière empêche l'eau d'entrer. Cela pourrait être provoqué par un mauvais nivellement du terrain ou encore par l'accumulation de végétation ou de terre empêchant l'écoulement de l'eau.

# Les plantes désirables dans les projets ALUS

L'efficacité de votre projet d'aménagement de zones humides ou de lutte contre l'érosion ALUS sera à son maximum lorsqu'une végétation adéquate poussera sur son territoire et alentour. Vous trouverez ci-dessous certaines espèces de plantes désirables que vous pourriez observer dans vos projets d'aménagement de zones humides ou de lutte contre l'érosion ALUS.



Sagittaire à larges feuilles  
(*Sagittaria latifolia*)



Verveine bleue  
(*Verbena hastata*)



Eupatoire perfoliée  
(*Eupatorium perfoliatum*)



Eupatoire perfoliée  
(*Eupatorium perfoliatum*)



Renouée à feuilles de patience  
(*Persicaria lapathifolia*)



Souchet hispide  
(*Cyperus strigosus*)

# Les plantes indésirables dans les projets ALUS

Les espèces invasives non indigènes ne sont pas les bienvenues dans les projets d'aménagement de zones humides ou de lutte contre l'érosion ALUS. Le contrôle de ces espèces invasives est donc primordial à la réussite de votre projet. Bien sûr, des mauvaises herbes annuelles peuvent être présentes, mais il est important de rechercher les espèces agressives et invasives, comme les plantes indiquées ci-dessous. Si vous voyez des herbes de ces espèces, communiquez avec votre coordonnateur de programme ALUS pour obtenir des renseignements sur la manière de les éliminer du territoire de votre projet.



Roseau commun  
(*Phragmites australis*)



Salicaire pourpre  
(*Lythrum salicaria*)



Alpiste roseau  
(*Phalaris arundinacea*)

L'un des nombreux bienfaits des projets d'aménagement de zones humides ou de lutte contre l'érosion ALUS est qu'ils accroissent et améliorent l'habitat faunique sur vos terres. Plusieurs des participants ALUS aiment découvrir quels animaux fréquentent leur projet ALUS une fois qu'il est mis en place. Songez à installer une caméra de sentier pour prendre des photos de la faune qui visite votre projet. Votre coordonnateur de programme ALUS sera toujours heureux de voir vos photos et vos preuves de la présence de faune sur le territoire de votre projet et dans ses alentours. Il pourra même vous aider à identifier les animaux en fonction des signes que vous trouvez.



**Traces** — Le sol mouillé est toujours un endroit de choix où chercher des traces d'animaux ou d'oiseaux. Dans la division de l'Est, il est probable que vous voyez des traces laissées par des cerfs, dindes, coyotes, rats laveurs et écureuils.



**Nids** — Plusieurs espèces d'oiseaux seront heureux d'adopter les sites de vos projets ALUS. Les nids sont généralement bien camouflés, mais vous pourriez avoir la chance d'en découvrir un au printemps, ou alors à l'automne, une fois que le feuillage tire sa révérence. Soyez attentif à la présence de fragments de coquilles, qui pourraient vous aider à découvrir les types de nids présents.



**Fourrure et plumes** — Les habitants de votre projet ALUS pourraient perdre de la fourrure et des plumes alors qu'ils se déplacent sur votre site. Certains oiseaux sont dotés de plumes caractéristiques qui les rendent faciles à identifier.



## Services écosystémiques produits par les projets ALUS

**Eau plus propre** Les projets d'aménagement de zones humides ou de lutte contre l'érosion ALUS contribuent à la propreté des ruisseaux, rivières et lacs en prévenant l'érosion du sol jusque dans les voies d'eau. Les projets de lutte contre l'érosion ralentissent le mouvement de l'eau sur les terres, alors que les zones humides font office de zones de filtration pour les nutriments, sédiments et particules de l'eau, qui peut ensuite quitter votre terrain et poursuivre sa route vers l'aval.

**Atténuation des inondations et des sécheresses** Que vous optiez pour un projet d'aménagement de zones humides ou de lutte contre l'érosion, les deux contribuent à garder l'eau sur vos terres. Cela empêche qu'un grand volume d'eau (provenant de pluies abondantes ou de la fonte de la neige au printemps)

gagne rapidement les rivières et provoque des inondations extrêmes en aval. La retenue de l'eau accroît en outre l'infiltration de l'eau souterraine, ce qui est bénéfique à votre exploitation en temps de sécheresse.

**Biodiversité accrue** Les projets de lutte contre l'érosion ALUS sont favorables aux habitats aquatiques puisqu'ils réduisent la sédimentation dans les ruisseaux, criques, lacs et rivières. Les projets d'aménagement de zones humides ALUS, quant à eux, sont bénéfiques pour de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, de plantes et de mammifères. En effet, les zones humides sont parmi les habitats les plus diversifiés et productifs du monde. En période de sécheresse, elles libèrent lentement l'eau qu'elles contiennent pour assurer la préservation de l'habitat des espèces aquatiques et semi-aquatiques.

# Assurer la surveillance des projets d'aménagement de zones humides et de lutte contre l'érosion ALUS

## Comment surveiller les projets d'aménagement de zones humides et de lutte contre l'érosion au sein de la division de l'Est d'ALUS

Le programme ALUS aide les agriculteurs et éleveurs à produire, au sein de leur collectivité, un air plus sain, une eau plus propre et davantage d'habitats pour la faune et les pollinisateurs. Offert par ALUS et reconnu comme un chef de file du développement durable et un leader en voie de révolutionner la façon dont les

Canadiens protègent l'environnement, ce programme rend plus facile la contribution des agriculteurs à la solution, en leur permettant de produire des services écosystémiques bénéfiques pour tous. Apprenez-en plus au [ALUS.ca](http://ALUS.ca).

**ALUS.ca**

La production de la série de guides d'ALUS est rendue possible grâce à une subvention de croissance de la Fondation Trillium de l'Ontario.



An agency of the Government of Ontario  
Un organisme du gouvernement de l'Ontario

